

# CHRONIQUE DU MOIS DE JUIN 1955

## LA VIE ADMINISTRATIVE

Le Conseil des Ministres s'est réuni le samedi 25 Juin au Dar El Bey, sous la présidence de S. E. Tahar Ben Ammar, Premier Ministre, Président du Conseil.

Après avoir procédé à l'examen des affaires financières, le Conseil a suspendu sa séance.

## LA VIE ÉCONOMIQUE

### VOYAGE D'ETUDES SUR LES BARRAGES DE TUNISIE A L'OCCASION DU 5<sup>e</sup> CONGRES INTERNATIONAL DES GRANDS BARRAGES

La Commission Internationale des Grands Barrages organise périodiquement des congrès internationaux en vue de mettre en commun les expériences acquises par les techniciens du monde entier sur les problèmes techniques relatifs à la construction des grands barrages. A cette occasion sont organisés des voyages d'études destinés à permettre aux délégués présents au congrès de se renseigner sur les dernières réalisations effectuées.

Le 5<sup>me</sup> Congrès International des Grands Barrages, qui réunissait des techniciens de 40 nations différentes, a eu lieu à Paris du 23 Mai 1955 au 12 Juin 1955.

Il avait été précédé d'un voyage d'études de 8 jours sur les grands barrages français, comportant notamment les derniers ouvrages réalisés sur le Rhône, le Rhin et la Dordogne.

Le Congrès a été suivi d'un voyage d'études sur les barrages de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

La tournée de Tunisie fut suivie par 59 délégués ainsi répartis: 5 Allemands, 1 Autrichien, 3 Espagnols, 4 Américains, 19 Français, 3 Anglais, 6 Indiens, 3 Italiens, 1 Indonésien, 2 Norvégiens, 6 Suisses, 5 Suédois, 1 Yougoslave. M. Thirumale Yyengar, Ingénieur en Chef du Gouvernement Indien, Vice-Président de la Commission Internationale des Grands Barrages, remplissait les fonctions de chef de délégation.

Les congressistes étudièrent avec beaucoup d'attention les problèmes qu'a posé la fondation du barrage de Ben-Métir; ils se sont égale-

ment vivement intéressés aux solutions originales adoptées au barrage de l'Oued Mellègue, notamment en matière de voûtes de grande portée, de câbles de précontrainte (fils d'acier à haute résistance mis en tension par verins), et de méthodes modernes d'évacuation des vases.

Le tourisme ne fut pas oublié et les délégués eurent l'occasion de visiter Sidi bou Saïd, Carthage, Dougga et Kairouan.

Enfin, deux réceptions furent données en l'honneur des congressistes qui furent reçus par le Résident Général le 8 Juin à Tunis, et par le Gouvernement Tunisien le 10 Juin, à Sidi bou Saïd.

## LA VIE FINANCIERE

Aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance le mois de Juin a vu s'ouvrir la campagne de commercialisation de la récolte des céréales, et les agriculteurs ont commencé à diriger leurs apports sur les divers centres d'achat de ces organismes.

C'est ainsi que du 1er au 20 Juin ont été enregistrés les agrégés suivants:

Blé durs .....	15.975 quintaux
Blés tendres .....	20.061 quintaux
Orges .....	6.309 quintaux

Ce sont le Nord de la Régence et les hauts plateaux qui, à l'exclusion du Centre et du Sud où la récolte est quasi-nulle, ont fourni ces apports. Les grains sont dans l'ensemble d'un poids spécifique assez élevé sauf pour ceux provenant de zones affectées par l'échaudage telle la Haute Vallée de la Medjerda, et peu chargés en mitadin à l'exception des apports issus de certaines zones des hauts plateaux.

On notera la faible proportion des livraisons d'orges par rapport à celles de blés, les cultures de cette céréale ayant été entièrement détruites dans le Centre et le Sud, et très fortement affectées dans le Nord, par la sécheresse persistante de l'hiver.

Parallèlement à leurs opérations d'achat, les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ont poursuivi celles de ventes de leur stock de la précédente récolte. Pendant la même période ont été livrées les quantités suivantes:

Blés durs .....	34.699 quintaux
Blé tendres .....	6.762 quintaux
Orges .....	6.466 quintaux
Ensemble.....	<u>47.927 quintaux</u>

\* \* \*

Dans le domaine fiscal, deux arrêtés du Directeur des Finances en date du 27-5-55 (J.O.T. N° 44 du 3-6-55) et 7-6-55 (J.O.T. N° 47 du 14-6-55) ont défini les modalités d'application des articles 19 et 20 du décret du 31 mars 1955 instituant une taxe de circulation sur les véhicules automobiles.

Au cours du mois de juin 1955, divers textes d'ordre économique et social ont été publiés au Journal Officiel Tunisien.

C'est ainsi qu'un décret du 9 juin 1955 (J.O.T. N° 47 du 14-6-55) a modifié le décret du 12 août 1943 concernant les prix et le contrôle économique.

Ces modifications ont pour but:

1° de dresser une nouvelle liste des agents habilités à constater les infractions à la législation des prix;

2° de conférer au Ministre du Commerce le droit d'accorder dans certains cas aux délinquants le bénéfice d'une transaction.

Par ailleurs, la convention passée entre l'Etat Tunisien et divers organismes financiers en vue de la constitution et du fonctionnement de la Compagnie Immobilière de Tunisie a été insérée au J.O.T. N° 49 du 21 juin 1955; on sait que cette Compagnie, qui a été créée sous la forme d'une Société d'Economie Mixte par le décret beylical du 1er avril 1954, se propose d'entreprendre un programme de constructions destiné à procurer aux catégories moyennes de la population tunisienne des logements sains et économiques.

Enfin, au même Journal Officiel a été publié un arrêté du Directeur des Finances en date du 3 juin 1955 approuvant l'ouverture à la Société Force Hydro-Electrique de Tunisie (F.H.E.T.) d'un crédit à long terme de 600 millions de francs, réalisable avec le concours du Crédit National, sur les avances du Fonds d'Expansion Economique. Ce crédit doit permettre à la Société l'exécution de certains travaux d'aménagement des chutes d'eau des barrages de Tunisie en vue de la production d'énergie électrique.

Dans le domaine social, un arrêté du Premier Ministre, Président du Conseil en date du 8 juin 1955 (J.O.T. n° 46 du 10-6-55) a fixé pour l'année 1954 les salaires minima et moyens agricoles destinés à servir de base au calcul des rentes et indemnités dues aux victimes d'accidents du travail.

D'autre part, un décret du 9 juin 1955 (J.O.T. n° 47 du 14 juin 1955) a prorogé pour une durée de 6 mois les dispositions du décret du 9 décembre 1954 définissant au regard de la législation sociale la situation des chômeurs occupés sur les chantiers d'assistance.

\* \* \*

Les avis suivants ont porté à la connaissance des importateurs et des exportateurs, de nouvelles possibilités de commerce avec l'étranger :

— **J.O.T. du 3 juin 1955** : importations en provenance des pays de l'U.E.P. et des zones monétaires associées (quincaillerie, serrurerie, robinetterie).

— **J.O.T. du 7 juin 1955** : importations du Danemark (marchandises diverses).

— **J.O.T. du 14 juin 1955** : importations du Liban (pommes, bière).

— **J.O.T. du 17 juin 1955** : importations de la zone sterling (thé noir).

— **J.O.T. du 21 juin 1955** : importations du Portugal (marchandises diverses). Exportations vers l'Italie (ferrailles, vieilles fontes).

— **J.O.T. du 28 juin 1955** : exportations vers les pays de l'O.E.C.E. et de la zone dollar de déchets de métaux non ferreux.

Dans le courant du mois, les demandes de licences tant à l'importation qu'à l'exportation ont été au nombre de 1.413. Au 30 juin 1955, elles se répartissaient de la façon suivante :

#### A l'importation

— Licences accordées .....	448
— Licences en cours d'examen par les Services Techniques.	611
— Licences refusées ou annulées .....	65
Total.....	1.124

#### A l'exportation

— Licences accordées .....	205
— Licences en cours d'examen par les Services Techniques.	59
— Licences refusées ou annulées .....	25
Total.....	289

Par ailleurs, il convient de signaler la parution :

1° **au J.O.T. du 3 juin 1955**, des dispositions prises en ce qui concerne l'importation de produits originaires et en provenance de Grande-Bretagne, exposés dans l'enceinte de la Foire Internationale de Tunis.

2° **au J.O.T. du 14 juin 1955** :

— d'un avis modifiant l'annexe jointe à l'avis n° 197 de l'Office des Changes (Section Tunisie) relatif au régime des Comptes « Exportations-Frais Accessoires » (Comptes E.F.A.C.);

— de l'avis n° 211 de l'Office des Changes (Section Tunisie) modifiant le régime des Comptes Exportation-Frais Accessoires (arbitrages).

3° **au J.O.T. du 21 juin 1955**, de l'avis n° 212 de l'Office des Changes (Section Tunisie) relatif aux mouvements de fonds entre le Laos et le Viet-Nam d'une part, la France métropolitaine et les autres territoires de la Zone Franc, d'autre part.

## LA VIE SOCIALE

### I. — ACTIVITE SYNDICALE

a) Les organisations syndicales de fonctionnaires français en service en Tunisie ont, à la veille de la conclusion des conventions franco-tunisiennes, intensifié leur activité à l'effet d'obtenir l'intégration des fonctionnaires français des cadres tunisiens dans les cadres métropolitains.

Un projet de loi réalisant cette mesure a été adopté par le gou-

vernement français le 5 mai 1955 et déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale le 20 juin 1955.

b) Un accord a été conclu le 17 mai 1955 entre l'Union des Syndicats des Réseaux, l'Union tunisienne des syndicats chrétiens de cheminots, et le Syndicat des cadres des chemins de fer, en vue d'obtenir la garantie du maintien des avantages actuels de statut, de rémunération et de retraites dont bénéficient les agents de la Compagnie Fermière des Chemins de Fer Tunisiens (C.F.T.).

Le même protocole demande le recasement, en cas de nécessité, des cheminots de la C.F.T. dans les cadres de la S.N.C.F.

c) On note une recrudescence des conflits sociaux dans l'agriculture et dans les mines. Les centrales syndicales de toutes tendances ont, à l'occasion de ces conflits, insisté d'une manière plus pressante pour une revalorisation des salaires.

## II. — LEGISLATION

### Conseil de Prud'hommes

Le Journal Officiel du 7 juin 1955 a publié un arrêté du Premier Ministre, Président du Conseil, du 25 mai 1955 fixant la date des élections prud'homales complémentaires pour les circonscriptions de Tunis, Bizerte, Sousse, Sfax et Gafsa.

Ces élections auront lieu le dimanche 17 juillet pour l'élection des conseillers ouvriers et employés et le dimanche 24 juillet pour celles des conseillers patrons.

### Loyers des immeubles de recasement

Le Journal Officiel du 7 juin 1955 a publié un arrêté conjoint du Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat et du Directeur des Finances modifiant et complétant le tableau portant fixation des loyers des immeubles de recasement affectés ou en cours d'affectation au fonds d'aide à la construction d'immeubles d'habitation.

### Chantiers d'assistance aux chômeurs par le travail

Le Journal Officiel du 14 juin a publié un décret beylical du 9 juin prorogeant pour une période de 6 mois l'effet du décret du 9 décembre 1954 relatif à la situation au regard de la législation sociale des chômeurs occupés sur les chantiers d'assistance.

### Statut des réfugiés

Le Journal Officiel du 14 juin 1955 a publié un décret beylical du 2 juin 1955 portant publication de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 sur le statut des réfugiés, signée le 11 septembre 1952 à New-York.

### Accidents du travail

Le Journal Officiel du 10 juin 1955 a publié un arrêté du Premier Ministre, Président du Conseil, fixant pour l'année 1954 les salaires minima et moyens agricoles, destinés à servir de base au calcul des rentes et indemnités dues aux victimes d'accident du travail.

### Repos hebdomadaire

Le Journal Officiel du 17 juin 1955 a publié un arrêté du 14 juin 1955 du Ministre du Travail prescrivant la fermeture hebdomadaire le lundi des salons de coiffure de Soliman.

Le Journal Officiel du 24 a publié les trois arrêtés du 20 juin 1955 du Ministre du Travail prescrivant respectivement la fermeture hebdomadaire le vendredi :

— des épiceries en gros, demi-gros et au détail situées dans la Médina de Sousse;

— des établissements de la Médina de Sousse faisant le commerce des tissus et de la bonneterie, à l'exception des établissements dont les employeurs ferment leur établissement le samedi pour, des raisons confessionnelles;

— des établissements de la Médina de Sousse faisant le commerce des articles de ménage, de la verrerie et de la poterie.

## II. — QUESTIONS DIVERSES

### SITUATION DE L'EMPLOI

a) **Aperçu général** : la reprise générale découlant des travaux saisonniers agricoles n'a pas eu dans le Nord l'ampleur des années écoulées. Les moissons se sont poursuivies au cours du mois de juin; à la fin du mois, elles étaient arrivées à leur terme. Le bilan déficitaire de cette récolte retentit sur les activités annexes : transports et manutentions.

Les cultures maraîchères et la vigne ont requis des soins spéciaux — sulfatages et soufrages — en vue de prévenir les maladies cryptogamiques provoquées par les brumes et les pluies hors de saison. Par contre, les conséquences de pluies inopportunes intervenant au moment de la nouaison des olives sont telles que cette récolte est irrémédiablement perdue dans de nombreuses régions, notamment dans le Sahel et la région de Sfax. Le résultat sur l'emploi n'a pas tardé à se faire sentir : dans les domaines touchés du Centre et du Sud, les mises en chômage se multiplient.

La situation générale de l'agriculture provoque un nouveau rétrécissement du marché de l'emploi dans la plupart des activités industrielles et commerciales.

Depuis le début de l'année, on note une progression constante des effectifs du secteur minier, qui sont passés de 12.615 à fin décembre 1954 à 13.924 à fin avril 1955. Cette progression s'est poursuivie en mai et juin 1955. Les mines de phosphate de chaux arrivent en tête avec un accroissement d'effectif de plus de 10 % par rapport au 1er janvier 1955.

Les résultats de la campagne de la pêche des thons sont sensiblement ceux de l'an passé : 1.000 tonnes environ.

Les deux usines de conserves de poisson ont travaillé en juin; la

reprise de cet important secteur est prévue pour juillet; toutefois, une usine qui occupait 520 personnes sera fermée cette année.

Le nombre des licenciements pour compression de personnel porté à la connaissance de l'Inspection Divisionnaire du Travail s'élève ce mois-ci à 32.

Les examens aux divers C.A.P., organisés par l'Enseignement Technique, ont donné les résultats suivants :

249 garçons définitivement admis au C.A.P., dont 73 à Tunis;  
136 filles définitivement admises au C.A.P.

Le placement de ces jeunes se fait activement grâce à la compréhension de nombreux employeurs. On ne peut encore en établir le bilan.

**b) Lutte contre le chômage :**

La lutte contre le chômage par l'assistance par le travail s'est poursuivie au mois de juin; en effet, la reprise annuelle des travaux agricoles n'a pas permis le ralentissement de l'activité des chantiers.

Les renseignements ci-après matérialisent les résultats obtenus au cours du mois de juin.

Aucune nouvelle inscription de chômeurs n'a été enregistrée au cours du mois de juin. Toutefois, les autorités locales du Centre, du Sahel et du Sud signalent, à la suite de la perte de la récolte d'olives et de la médiocrité de la moisson, une recrudescence du chômage.

Nombre de chômeurs placés par roulement :

Tunis et banlieue.....	6.977	} 62.901
Intérieur .....	55.924	

Nombre de chômeurs au travail le 10 juin 1955 :

Tunis et banlieue ..... 4.569

Intérieur

Caïdats .....	5.505	} 26.015
Résidentiels .....	11.744	
Agriculteurs .....	4.197	

Nombre de chantiers ouverts le 10 juin 1955 :

Tunis et banlieue ..... 12

Intérieur

Caïdats .....	10
Résidentiels .....	30
Agriculture .....	28

### Ouverture de la campagne de l'alfa

Dans le cadre de la lutte contre le chômage s'inscrit la décision exceptionnelle prise par les Pouvoirs Publics de l'ouverture de la campagne de la récolte de l'alfa du 25 juillet au 1er septembre.

Cette décision apportera un soulagement certain aux populations des régions intéressées les plus touchées par le chômage.

#### c) Activité du bureau de placement de Tunis :

NATURE	P L A C E M E N T	
	Masculin	Féminin
Demandes d'emploi .....	118	36
Offres d'emploi .....	246	43
Personnes présentées .....	93	26
Personnes placées .....	83	8

## LA VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

Le mois de juin est, en Tunisie, peu animé. Les familles, parents et enfants limitent leurs activités intellectuelles aux soucis des examens de fin d'année, des distributions de prix.

C'est ainsi que le Cercle Franco-Tunisien et l'Alliance Française ont procédé à leur distribution annuelle en présence des plus hautes personnalités de la Régence.

Mais l'événement scolaire de ce mois est l'attribution du 1er Prix d'Italien du Concours Général à Gérard Genot, élève de 1re M 1 au Lycée Carnot.

Les élèves des écoles maternelles ont participé à une manifestation récréative qui remporta un fort joli succès. Cependant, les jeunes élèves des rues Ben-Senior et Arago exposaient leurs travaux manuels effectués au cours de l'année.

Les Ballets Grégor et Vany ont terminé la saison par deux représentations au cours desquelles il fut possible d'apprécier les progrès des jeunes danseurs.

Le Docteur Roussel a choisi de parler au cercle de « l'Ecole des parents et des éducateurs », de « Psychisme et puberté ». Au cours de cette causerie, le conférencier s'est appliqué à montrer que l'adolescence n'est pas une crise spectaculaire, mais que la puberté s'étale de 12 à 25 ans : c'est une évolution.

\* \* \*

Dans le domaine artistique, le céramiste A. Ayed a organisé une exposition de ses œuvres que la critique n'a pas repoussée. Son retour au folklore local n'est pas nouveau. Toutefois, l'artiste a le mérite de chercher la variété, tant dans la facture que dans l'inspiration.



Les artistes de Tunisie membres du Centre de Liaison ont organisé un vernissage présenté par Mme Ravelonanosy, déléguée du centre. Cabaud, Lellouche, Baudrot, Bellagha ont recueilli, avec de Saal, la faveur des personnalités présentes.

\* \* \*

Peu de concerts ce mois-ci. Les Jeunesses Musicales ont poursuivi, dans leur auditorium particulièrement bien agencé, leur action patiente : Sonate N° 2 pour violoncelle et piano, de Beethoven, par P. Tortellier; la Sonate pour piano, dite « funèbre », de Chopin, par A. Uninsky; le « Martyre de Saint Sébastien », de Claude Debussy, ont figuré au programme.

L'Union Féminine Internationale a organisé un gala. Micheline Ostermeyer, Mmes Cabantous, Ségui, Moré, Rallo, Borg-Miceli, Scorsone y participaient.

En fin de mois, les cent vingt chanteurs de la Manécanterie des Sables ont organisé leur traditionnelle manifestation de la Saint-Jean.

\* \* \*

En matière de cinéma, il nous faut signaler la présentation faite, au début du mois de juin, dans un grand cinéma de la Capitale, des productions des deux dernières années de la Société Georges Deroles et Cie « Studios Africa ».

Le programme comportait trois films :

— « Mouldi et le derrick » est un court métrage en 35 m/m, en noir et blanc, réalisé en 1954. Sur une musique de Ziriab et un texte de Roger Mauge, ce film, dont les images sont de Guy Tabary, donne d'excellentes vues du Sud Tunisien en même temps qu'il évoque la puissance de vie que procure l'eau obtenue par les forages.

— « Le voyage d'Abdallah » est un moyen métrage également en 35 m/m, en noir et blanc, réalisé en 1954 par Georges Régnier, avec une musique de Maurice Jarre, images d'Arrignon. Prenant pour prétexte le voyage d'un jeune Tunisien du Sud allant travailler dans les environs de la Capitale, la caméra nous promène dans les différentes régions de la Tunisie. Ce film, qui avait été d'ailleurs sélectionné au Festival International de Cannes en 1954, nous révèle deux jeunes artistes tunisiens : Ali Ben Ayed et M'Rad que nous souhaitons revoir bientôt dans d'autres films. Par son homogénéité, par la variété et la perfection de ses images, par l'enchaînement naturel de son scénario, c'est à ce film, parmi les trois, qu'iraient, personnellement, nos suffrages.

— « Trois coquillages de Tunisie », enfin, est un court métrage de 35 m/m, en Eastmancolor, réalisé en 1955 par Roger Maugé, avec des images de Guy Tabary, pour le compte de l'Office Tunisien du Tourisme et de l'Expansion Commerciale (OFITEC).

Le cadre est fourni par un mariage tunisien; tandis qu'une danseuse évolue devant la mariée, des petites filles vident un coffre à coquillages. C'est l'histoire de trois de ces derniers que l'on nous raconte. L'un vient d'Hammamet, dont nous admirons la splendide plage; l'au-

tre de l'île de Djerba, aux rivages polynésiens, et le troisième de Sidi-bou-Saïd, où, de l'atelier du peintre Ben Abdallah, le magnifique golfe de Tunis nous apparaît dans toute sa splendeur. Le seul reproche que nous pourrions faire à ce film est celui d'une certaine sensation de monotonie provoquée par la continuité de la musique folklorique tunisienne de Ziriab, qui l'accompagne du début à la fin. A notre sens, le film aurait gagné à ce que, pendant certaines séquences, d'autres bruitages soient utilisés : bruits de la mer, du vent... Ne serait-ce pas d'ailleurs la raison pour laquelle ce film, sélectionné au dernier Festival International du Cinéma à Cannes, n'a pas, malgré le vif intérêt qu'il a soulevé et les applaudissements qu'il a recueillis, obtenu la distinction qu'il méritait ?

En conclusion, on ne peut que féliciter les Studios Africa : bien que ne bénéficiant pas de moyens financiers dont disposent nombre de leurs concurrents, ils permettent à la Tunisie de figurer en bonne place dans la production cinématographique internationale des courts métrages.

De son côté, le Ciné-Club des Jeunes a projeté « Vacances au cirque ».

\* \* \*

Le prix Arte a été attribué à M. Claude Benady pour son roman « Les remparts du Bestiaire ». M. J. Tourteau, pour « Qui mène la danse », M. Charles Briand pour « Marco » avaient obtenu des prix.

Le lauréat avait participé, en 1947, à l'édition de la revue « Périples », publiée à Tunis. Il publia en 1953 « Recommencer l'amour » et, en 1954, « Le dégel des sources ».

M. Benady s'occupe de la revue « Correspondances », fondée par M. Blanchard, directeur de l'Office Tunisien des P.T.T., et Jacques Muracciole.

Signalons la parution du dernier numéro d'« Ibla », revue de l'Institut des Belles Lettres Arabes. Relevons parmi les titres des études publiées : « Un mémoire célèbre qui préfigure l'évolution moderne de l'Islam », du R.P. Demeerseman; « Mise en valeur du Centre de la Tunisie - Quelques aspects techniques et humains », de L. Bugeat.

\* \* \*

En définitive, juin aura marqué fort honorablement la fin d'une saison qui ne fut pas sans événements remarquables. Rappelons certaines conférences de belle tenue oratoire, certaines manifestations artistiques réussies, certains moments inoubliables : Les causeries de Mme Psichari-Renan, « Tannhauser », au Théâtre Municipal, et le magnifique jubilé de « L'Essor », qui garde dans nos esprits une place privilégiée, parce que troupe accomplie, ne devant rien à des initiatives extérieures et qui sait faire du théâtre honnête : donc sobre, fidèle et dynamique. Qualités que, dans un domaine voisin, les J.M.F. n'ont pas à lui envier.

## LA VIE SPORTIVE

En dehors des compétitions ordinaires et de fin de saison, trois grandes manifestations sportives ont marqué le mois de juin en Tu-

nisie. Trois manifestations internationales, peut-on dire, puisque le Grand Prix de Vitesse avait attiré de nombreux coureurs étrangers et que les célèbres Harlem Globe Trotters nous sont venus d'Amérique après avoir glané des succès dans tous les pays du monde. Restent les championnats de natation avec la participation de nageurs nord-africains et métropolitains.

Voyons plutôt chaque manifestation.

### LE GRAND PRIX DE VITESSE

Depuis longtemps, les dirigeants de l'Automobile-Club de Tunisie étudiaient la possibilité de remettre sur pied le Grand Prix Automobile de Carthage qui, avant la guerre, obtenait un grand succès, attirant bon nombre de coureurs étrangers et, également, quelques visiteurs.

En dépit des difficultés inhérentes à une telle entreprise, l'A.C.T. décida que le Grand Prix aurait lieu cette année, non plus sur l'ancien circuit de Carthage, mais dans le parc du Belvédère, à Tunis, sur un nouveau parcours assez accidenté et qui, de l'avis même des coureurs, se révéla « de classe très internationale ».

L'organisation du Grand Prix posa de gros problèmes qui furent résolus parfaitement : préparation du circuit, installation de tribunes en divers points, de passerelles pour franchir la piste, de fascines tout ou long du parcours, de clôtures en fil de fer grillagé, etc. Un service d'ordre efficace s'imposait. Il fut assuré par la Police, la Gendarmerie et la Garde Républicaine. Les Scouts de France et Unionistes prêtaient leur concours.

Ce « festival de l'auto et de la moto » se déroula sous le signe de la chaleur aussi bien le jour des essais que pour les chronométrages officiels et le jour du Grand Prix.

Ainsi que l'écrivit « La Dépêche Tunisienne », dans son compte rendu, « les plages proches, le mois de juin finissant, et surtout le souvenir encore trop récent de la tragédie du Mans empêchèrent que le Grand Prix de Tunis obtint un succès de masse ». Le prix des places y fut aussi pour quelque chose.

Les journaux donnèrent de très abondants reportages de ces trois journées de course comme ils aidèrent considérablement les organisateurs en facilitant la propagande. Aussi, ne nous étendrons-nous pas sur les résultats techniques du Grand Prix qui vit, dans leurs catégories, les victoires de Piotti, Storez, Lacaze, Martínez et Cianco.

Très spectaculaire fut la course de motocyclettes, remportée par les « motards » algériens, mieux entraînés que les Tunisiens et dont les engins furent très supérieurs. Belle tenue des coureurs italiens venus de la péninsule avec de belles machines. Piotti, sur une Ferrari de 3000 centimètres cubes, fut le plus rapide de la journée.

S. A. le Bey de Tunis, accompagnée des membres de la famille husseinite, le Résident Général, entouré de ses collaborateurs directs, les ministres tunisiens, les directeurs d'administration, les consuls, de nombreux officiers supérieurs français à la tribune d'honneur suivi-

rent les dernières phases de la course. S. A. le Bey et le Résident Général félicitèrent les vainqueurs.

« Triomphe du sport », a-t-on écrit; succès incontestable sur les plans technique et de l'organisation. L'année prochaine, le Grand Prix de Tunis connaîtra la faveur du public.

### **AU PALAIS DE LA FOIRE : LES HARLEM GLOBE TROTTERS**

Il est bien difficile de dire si les Harlem Globe Trotters sont plus sportifs qu'acrobates. Leurs exhibitions extraordinaires semblent davantage ressortir du music-hall et du numéro de cirque que du sport et du basket-ball dont ils se réclament et qu'ils pratiquent, d'ailleurs, de la façon la plus classique. Qu'importe ! Sport ou acrobatie, cette manifestation offerte aux Tunisois, au Palais de la Foire, mérite d'être soulignée : elle représente vraiment un événement dans les annales sportives aussi bien que dans la vie tunisoise.

Les « Harlem » étaient déjà venus en Tunisie, mais ils donnèrent, au Palais de la Foire, pleine mesure de leur incroyable virtuosité. De nombreuses attractions complétaient le spectacle.

### **A LA PISCINE MUNICIPALE : CHAMPIONNATS NORD-AFRICAINS DE NATATION ET DE WATER-POLO**

Du 29 juin au 3 juillet, Tunis a connu de véritables journées de la natation avec les championnats d'Afrique du Nord qui se sont déroulés à la Piscine Municipale du Belvédère. Evénement considérable certes, mais qui ne prendra son vrai relief que le jour où la natation deviendra un sport populaire au même titre que le football, la boxe ou le cyclisme. Nous n'en sommes pas encore là pour la simple et la bonne raison que ce sport nécessite un entraînement très sérieux et, pour ce faire, des moyens que les Pouvoirs Publics n'ont pas encore offerts à la jeunesse de Tunisie.

Les meilleurs nageurs nord-africains et métropolitains ainsi que les nôtres ont « fendu l'eau » de notre bassin municipal. Un public restreint, tout au moins pendant les premiers jours, a suivi les compétitions très nombreuses et variées qui ont permis à la Tunisie d'obtenir un titre grâce à Hamadi Achour, qui enleva le 100 mètres dos. Les nageurs tunisois devaient aussi réussir dans le relais quatre nages des cadets.

Malheureusement, dans d'innombrables épreuves, nos voisins algérois et marocains, de même que les métropolitains devaient nous prouver leur supériorité. A quoi cela tient-il ?

D'une part, aux possibilités relativement réduites de la Tunisie, mais, d'autre part, aux faibles moyens dont disposent nos nageurs pour s'entraîner, principalement pendant l'hiver : Tunis ne dispose pas de piscine couverte, ce qui est un handicap considérable.

La manifestation de clôture, à laquelle assista une assistance plus nombreuse et digne du programme offert, fut brillante.

Les plus hautes personnalités assistaient à ce gala.

On pouvait remarquer notamment le général Tahar Maoui, représentant S. A. le Bey; le colonel Méric, représentant le Résident Général, et Me Fathi Zouhir, représentant S. E. le Président du Conseil du Gouvernement Tunisien.